



Règlement de l'initiation au cross

Cette initiation s'adresse aux pilotes qui désirent découvrir le cross, "sortir du bocal" et passer de thermiques en thermiques. Nous proposons 2 jours d'initiation au cross le matin sur un parcours depuis le Crêt du Midi dans les faces est du Val d'Anniviers, avec des explications adaptées, une aide pour gérer tes instruments, un accompagnement durant le parcours pour les novices et des coachs (poule-poussin) à la radio par zone.

Article 1 : Organismateurs

L'initiation au cross est organisée par l'**Association Plouf Festival** représentée par le membre du comité responsable des activités parapente.

Article 2 : Date, horaires et déroulement

L'initiation au cross se déroule le matin du premier ou des deux premiers jours du Plouf Festival. Cette simulation de manche démarre du Crêt-du-Midi et le parcours se trouve dans les faces est du val d'Anniviers, des explications détaillées sont données durant le briefing le matin même. L'épreuve consiste à faire un aller-retour **du Crêt-du-Midi au barrage de Moiry** non-chronométré avec un départ individuel.

Signature : _____

Le membre du comité responsable des activités parapente nommera un assistant qui sera au décollage du Crêt-du-Midi comme starter.

Tout au long du parcours il y aura des coach (poules) pour aider les participants (poussins) à la radio. Le pilote qui reviendra le plus tôt dans la matinée gagnera le bonus pour le Chrono Challenge si il décide d'y participer mais ce n'est pas obligatoire.

Pour essayer d'avoir le bonus, il faut se munir de **XCTrack** (pour Android) ou **Flyskyhy** (pour Iphone) avec le **livetracking** en option.

Article 3 : Conditions de participation

Il faut être breveté depuis plus d'un an et avoir déjà quelques heures en thermique pour pouvoir participer à l'initiation. Attention quand-même, nous volons le matin mais en été dans les Alpes, les conditions peuvent, en fin de matinée, commencer à être fortes, pour cela un peu d'expérience dans ces conditions est requise pour ne pas ce faire peur.

Le casque et la radio sont obligatoire et tout le matériel de vol doit être homologué, seul les voiles de **classe sport** EN-A, B ou C peuvent participer.

Article 4 : Inscriptions

Toutes les inscriptions se font via le site internet du Plouf Festival (<https://plouf-festival.ch/>).

Dès que le festival peut communiquer l'ouverture aux inscriptions aux compétitions (en général, approximativement 1 à 2 mois avant le déroulement de la compétition) son annonce se fera par les réseaux de communication (réseaux sociaux) et via son site internet.

L' inscription ce fait en même temps pour l'initiation au cross et pour la Chrono Challenge. Le pilote peut participer librement soit à l'une ou aux deux activités.

Article 5 : Assurance

Chaque pilote doit présenter sa carte d'assurance FSVL (ou son équivalence pour les étrangers) au briefing le matin avant la course.

Article 6 : Sécurité

Les participants sont seuls responsables quant à la décision de voler ou pas selon leur expérience, l'organisateur donnera les consignes lors du briefing du matin et les conditions météorologiques de la journée mais c'est au pilote seul que la décision de décoller incombe. Si, lors du vol, vous devez interrompre la course, veuillez atterrir dans un espace prévu pour cela ou au bord d'un terrain sans faire de dégâts et vous pourrez envoyer un message à l'organisation comme il sera expliqué lors du briefing du matin.

Signature : _____

Articles 7 : Bonus pour le Chrono Challenge

Le but est de valider le seul turnpoint qui se trouve au barrage de Moiry. Lorsqu'un participant termine le parcours et revient au Crêt-du-Midi **le plus tôt dans la matinée**, il gagnera le bonus pour le Chrono Challenge. Le gagnant de l'initiation au cross gagne un bonus de **10 minutes** pour la course si il décide d'y participer. Le bonus n'est pas cumulable dans le cas où un participant gagne les deux jours d'initiation, c'est le deuxième qui remporte le bonus de **10 minutes** le deuxième jour.

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Annulation et responsabilité

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

L'Association Plouf Festival décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers. Par sa signature au bas de chaque page de ce règlement le participant déclare dégager de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve l'organisation de l'épreuve «**initiation au cross**» ainsi que toute personne œuvrant pour l'organisation de cet événement.

Nom et prénom : _____

Date : _____

Signature : _____